

COMMUNE DE SAINT-PÉ-DE-BIGORRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13mars 2025

DELIBERATION 02 ADM – Autorisation signature des actes administratifs

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le **3 mars 2025**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. le Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : 10

Votants : 13

Absents : 4

Présents : M. BEAUQUESTE, Mme TOUSTARD, M. DEMASLES, Mme PLAGNET, M. TUO, Mme BERGE, Mme ESTRADE, M. FRANCIN, M. GUILLENTEGUY, Mme LATAPIE-ARRIHOUIL,

Absents : M. BOUREAU, Mme CAZENAVE, M. LORIOT DE ROUVRAY, M. SIRE,

Pouvoirs donnés : Mme CAZENAVE donne procuration à M. FRANCIN
M. LORIOT DE ROUVRAY donne procuration à M. DEMASLES
M. SIRE donne procuration à Mme BERGE

Secrétaire de séance : Mme ESTRADE

DELIBERATION 02 ADM – Autorisation signature des actes administratifs

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 11 avril 2024, le conseil municipal a accepté la vente de la parcelle référencée AB 384 d'une contenance de 79 ca à Monsieur COMET pour l'euro symbolique. Il est rappelé que ce terrain est entretenu par Monsieur COMET depuis des années et jouxte sa propriété ;

Il est nécessaire de préciser que cette parcelle sera vendue à Monsieur COMET Jean et Monsieur COMET Sylvain ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L3211-14 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2241-1 et L1311-13 ;

Vu le document d'arpentage établi le 07/02/2024 par M. GOUZE Christophe, géomètre à ADÉ, 3 route de Bartres ;

Considérant que pour réaliser le transfert de propriété, il est possible de recourir à un acte en la forme administrative ;

Considérant que pour signer ledit acte en la forme administrative entre la commune et Monsieur COMET Jean et Monsieur COMET Sylvain, il convient de désigner un adjoint ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Décide de vendre la parcelle AB 384 d'une contenance de 79 ca à Monsieur COMET Jean et Monsieur COMET Sylvain pour l'euro symbolique.
- Autorise Monsieur le maire à recevoir et à authentifier l'acte en la forme administrative de transfert de propriété.
- Autorise Madame TOUSTARD, 1^{ière} adjointe au Maire, à représenter la commune et à signer ledit acte.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Secrétaire de séance

C. ESTRADÉ



Le 14 mars 2025

Le Maire,

JC. BEAUQUESTE

